

RCS : ROANNE
Code greffe : 4201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1971 B 00053
Numéro SIREN : 407 180 538
Nom ou dénomination : EXCO HESIO

Ce dépôt a été enregistré le 04/02/2020 sous le numéro de dépôt 515

Greffe du tribunal de commerce de ROANNE



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 04/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/515

Type d'acte : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Changement(s) d'administrateur(s)

Déposant :

Nom/dénomination : EXCO HESIO

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 407 180 538

N° gestion : 1971 B 00053



Signature

EXCO HESIO
Société par actions simplifiée au capital de 1 094 220 €
Siège social : 4 place du Champ de Foire – 42300 ROANNE
407 180 538 RCS ROANNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 JANVIER 2020

A l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue ce jour,

Les associés de la société « **EXCO HESIO** » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 4 place du Champ de Foire, 42300 ROANNE, sur convocation faite par lettre simple adressée le 13 janvier 2020 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Michel LANNES, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Sylvie MIVIERE, représentante de la Société EC CONSULTANTS, et Monsieur Frédéric VILLARS, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur François-Régis VIGNON est désigné comme secrétaire.

La société BLANC ET ASSOCIES AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée par courrier recommandé avec demande d'avis de réception en date du 13 janvier 2020, est absente excusée.

Monsieur Laurent BELOT et Monsieur Nicolas MERLE, membres du Comité Social et Economique (CSE), sont ~~absents excusés~~.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 182.362 actions sur les 182 370 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins le quart des actions, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 août 2019,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,

S JC FN JML

- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- la lettre de démission de Monsieur Hervé DE LA TOUR de son mandat d'Administrateur,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

Il indique en outre que les mêmes documents et renseignements ont été communiqués dans les mêmes délais aux membres du Comité d'entreprise.

A la suite de cette communication, le Comité d'entreprise n'a présenté aucune observation.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Rapport de gestion du Conseil d'Administration,*
- *Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,*
- *Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,*
- *Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 août 2019 et quitus au Conseil d'Administration,*
- *Affectation du résultat de l'exercice,*
- *Démission de Monsieur Hervé DE LA TOUR de son mandat d'Administrateur,*
- *Nomination de Monsieur Olivier COMTE en qualité d'Administrateur,*
- *Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant,*
- *Questions diverses,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.../...

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, prend acte de la démission de Monsieur Hervé DE LA TOUR de son mandat d'Administrateur, avec effet au **31 décembre 2019**.

L'assemblée générale prend acte de la requête de Monsieur Hervé DE LA TOUR, relatif à la suppression du préavis de 3 mois dans le cadre de sa démission de son mandat d'Administrateur et, décide de supprimer ledit préavis de 3 mois.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOIX DES ASSOCIÉS.

m FN Jm



JP 1/27

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer à compter du **31 décembre 2019**, en remplacement de Monsieur Hervé DE LA TOUR, démissionnaire :

Monsieur Olivier COMTE,
né le 26 janvier 1970 à PARAY-LE-MONIAL (71600), de nationalité française,
demeurant à Morsanges – 71430 SAINT-BONNET-DE-VIEILLE-VIGNE.

Pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue en 2021 ou 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 août 2021**.

Monsieur Olivier COMTE remercie l'assemblée de la confiance qu'elle lui accorde et déclare accepter les fonctions d'Administrateur qui viennent de lui être confiées.

Monsieur Olivier COMTE déclare que pas être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercice ce mandat.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX DES ASSOCIÉS.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'arrivée à termes des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant, savoir respectivement le Cabinet BLANC ET ASSOCIÉS AUDIT et Madame Isabelle BONNET, décide de procéder à leur renouvellement pour une nouvelle durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue en 2025 ou 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 août 2025**.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX DES ASSOCIÉS.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX DES ASSOCIÉS.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les scrutateurs

Le Président

Le secrétaire

